Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau 72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairieneufchatel72.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira :

À la Mairie, le mardi 29 avril 2025 à 20h00

Je vous prie de participer à cette réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Information du Conseil Municipal
2. Assainissement collectif – fixation des tarifs
3. Banque alimentaire – participation des communes
4. SIVOS – avance de participation de la commune
5. Associations – demandes de subvention 2025
6. Salle polyvalente – modifications des tarifs
7. Demande d'acquisition de la parcelle ZD39
8. Demande d'acquisition des conteneurs isothermes
9. Lotissements Bretêche et Graffin
10. Projet école
11. Barrage des étangs de Guibert
12. Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

À Neufchâtel-en-Saosnois, le 22 avril 2025.

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Donne pouvoir à _____

De me représenter à la réunion de conseil municipal de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Convoqué pour le _____ à _____

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à
Le

signature :

CONSEIL MUNICIPAL – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Réunion du 29 avril 2025
Convocation du 22 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Étaient présents, excusés ou absents :

GUIBERT Jean-Denis Maire	Présent	LEFEVRE Jean-Paul 1er adjoint au Maire	Présent	LECELLIER Amélie 2ème adjointe au Maire	Présente
GRIMAULT André 3ème adjoint au Maire	Excusé	MOULARD Claudie 4ème adjointe au Maire	Présente	LECONTE Beatrice	Absente
LE LAIN Michèle	Présente	FAVEY Sébastien	Absent	LEFEBVRE Tony	Présent
FOUSSARD Emmanuel	Présent	GERVAIS Isabelle	Présente	LEBLANC Jérôme	Excusé
RAMAGE Anaïs	Excusée	HUGUET Grégory	Présent		

Monsieur Grégory HUGUET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. André GRIMAULT donne pouvoir à M. Emmanuel FOUSSARD pour délibérer et voter en son nom.
Mme Anaïs RAMAGE donne pouvoir à M. Jean-Denis GUIBERT pour délibérer et voter en son nom.
M. Jérôme LEBLANC donne pouvoir à M. Grégory HUGUET pour délibérer et voter en son nom.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Adoption du procès-verbal du 20 mars 2025 par le Conseil Municipal.

1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

En application des délibérations :
D202013 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
D202320 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour l'aide sociale

Décisions du Maire :

25 mars 2025	A202541 Décision concernant la réfection complète d'un appartement d'une surface totale de 63.23 m^2 sis 6 creuse rue, appt 2 - Association ESSAIMAGE
27 mars 2025	A202543 Achat concession individuelle – Carré 8 Allée E n°45 – Durée 50 ans
8 avril 2025	A202546 Renouvellement concession collective - Carré 3 Allée E n°74 – Durée 50 ans
8 avril 2025	A202547 Achat concession familiale – Carré 6 Allée C n°35 – Durée 50 ans
10 avril 2025	A202549 Décision concernant les travaux d'enrobés 2025 sur les voies communales
22 avril 2025	A202554 Décision concernant les travaux de couverture de l'école 4 creuse rue
23 avril 2025	A202560 Achat colombarium *EUCA* n°10 – Carré 8 – 15 ans

2. *ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS*

Délibération n° D202518

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Depuis le 1er février 2025, nous avons conclu une convention de prestation de service avec VEOLIA pour l'exploitation du service assainissement. Cette convention remplace la délégation de service que nous avions précédemment avec la même entreprise.
Dans cette nouvelle convention, nous sommes chargés de la facturation du service auprès des usagers. Pour faciliter cette facturation aussi bien pour le service administratif que pour les consommateurs, nous prévoyons de conclure une convention avec l'entreprise STGS. Il nous est donc demande de fixer les tarifs de l'abonnement et du prix au m^3.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs déjà en vigueur actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'appliquer les tarifs suivants :

Prix au m^3	1,4046 €
Abonnement	63.82 €

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

3. *BANQUE ALIMENTAIRE – PARTICIPATION DES COMMUNES*

Les communes de résidence des bénéficiaires participent à hauteur de 36 € par an et par bénéficiaire.
La banque alimentaire facture au kilogrammes délivrés : 0.25 € kg.

Pour l'année 2024 :

Nombre de passages	**Montant facturé par la Banque Alimentaire à la commune**	**Nombre de personnes**
23	**1 001.75 €**	**497**
1	**2.02 €**	**1**

2.02 € pour une personne et pour un passage x 23 passages dans l'année = 46.36 € par an pour une personne ; sans compter les frais d'entretien du véhicule et carburant.

Délibération n° D202519

Vu le CGCT,
Considérant que la commune accueille pour les distributions alimentaires des habitants des communes environnantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De facturer 47 € par personne et par an à la commune de résidence du bénéficiaire.
- D'imputer cette recette au compte 74748 « Participations autres communes ».

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

4. *SIVOS – AVANCE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE*

Délibération n° D202520

Vu le CGCT,
Considérant que le SIVOS de la Bienne n'a pas la trésorerie suffisante en début d'année civile pour le règlement de ses charges,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser une avance de participation au SIVOS de la Bienne d'un montant de 80 000 € en début de chaque année civile.
- D'imputer cette dépense au compte 65568 « Autres contributions ».

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

5. ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTION 2025

Délibération n° D202521

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions reçues :

N° demande	Association	Objet de la demande	Montant accordé
2025-17	Union Cycliste Mamers Neufchâtel	Subvention de fonctionnement 2025	1 000 €
2025-26	APE RPI de la Bienne	Subvention de fonctionnement 2025	500 €

Après examen des propositions présentées ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Alloue les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus (colonne "montant accordé"),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

6. SALLE POLYVALENTE – MODIFICATIONS DES TARIFS

Délibération n° D202522

Vu le CGCT,
Vu la délibération en date du 27 juin 2024 fixant les tarifs de location en vigueur,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit pour les demandes de location effectuées à partir du 1er mai 2025 :

Les associations communales pourront prétendre à une gratuité par an pour la location d'un week-end complet.

Le tarif hiver est appliqué du 1er novembre au 31 mars.

Tarifs 2025 Associations	**1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés**	**Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h**
Commune	Gratuit	300 €
Hors commune	220 €	450 €

Tarifs 2025 Particuliers	**1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés**	**Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h**
Commune	130 €	300 €
Hors commune	220 €	450 €

Tarifs 2025 / 31 décembre	
Commune	350 €
Hors commune	500 €
Professionnel / Entreprise	600 €

Le tarif été du 1er avril au 31 octobre.

Tarifs 2025 Associations	1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés	Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h
Commune	Gratuit	250 €
Hors commune	200 €	400 €

Tarifs 2025 Particuliers	1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés	Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h
Commune	120 €	250 €
Hors commune	200 €	400 €

Enfin, à la suite de plusieurs manquements des locataires, il est proposé de créer 2 tarifs qui pourront s'ajouter au prix de la location :

- Pénalité ménage :

En cas d'insuffisance de ménage constaté lors de l'état des lieux de sortie, une pénalité ménage de 130 € sera appliquée.

- Pénalité tri sélectif :

Durant l'état des lieux de sortie s'il est constaté que le tri sélectif n'a pas été correctement effectué, une pénalité tri sélectif de 50 € sera appliquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1er mai 2025 pour tout nouveau contrat de location de la salle polyvalente,
- Précise que ces nouveaux tarifs ne s'appliquent pas au contrat déjà signé.

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

7. DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZD39

Délibération n° D202523

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la sollicitation d'un propriétaire qui demande à la commune s'il serait possible de lui céder la parcelle ZD39 afin de créer un chemin d'accès à l'arrière de leur parcelle (ZD255).

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la demande présentée ci-dessus,
- Fixe à 1 500 € le prix de vente de la parcelle ZD39.

Décision du Conseil **:**	**POUR : 8**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 4**
Présents : 9			

8. DEMANDE D'ACQUISITION DES CONTENEURS ISOTHERMES

Délibération n° D202524

Monsieur le Maire indique avoir reçu une offre d'achat pour les conteneurs isothermes qui étaient utilisés pour transporter les repas des enfants mangeant à la cantine.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente des conteneurs isothermes,
- Fixe à 800 € le prix de vente des conteneurs isothermes.

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

9. LOTISSEMENTS BRETECHE ET GRAFFIN

- **Lotissement Bretêche**

Le permis d'aménager du lotissement de la Bretèche a été délivré et AGETHO CONSEIL ainsi que SIDPEP ont procédé à une consultation pour les lots adduction d'eau, assainissement et réseaux.

En ce qui concerne l'eau le coût s'élèvera à hauteur de 31 503.39€ HT et le reste à hauteur 110 000 € HT.

Planning d'intervention des prochaines semaines :

- Décapage/Terrassements/Réseaux/Couche de fondation : Semaine 17 à Semaine 19 ou 20/2025
- Couche de Base : Semaine 23 ou 24/2025 (et selon délai intervention Réseaux Fluides)
- Imprégnation bicouche provisoire : à suivre Fin Couche de base

Par ailleurs, nous prévoyons la création de 2 panneaux publicitaires qui pourront être placés sur la RD 311. Un devis estimatif a été demandé : panneau PVC 800 €.

- **Lotissement Graffin**

En ce qui concerne le lotissement Graffin, le projet initial avec SARTHE HABITAT comprenait 4 logements locatifs et 3 parcelles à construire.

Suite à un appel d'offre infructueux de Sarthe habitat, il est décidé de porter le nombre de logements sociaux collectifs à 7 et 2 parcelles à construire.

Par ailleurs, une réunion d'étape et d'avancement du projet s'est tenue le lundi 17 mars avec Sarthe Habitat.

Délibération n° D202525 - SARTHE HABITAT - demande exonération taxes

Vu le CGCT,
Considérant la demande de Sarthe Habitat,
Considérant l'article X du projet de convention de partenariat,

« ARTICLE X : EXONERATION DE TAXES
La Commune de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS exonère l'Office des taxes liées au Permis de Construire délivré dans le cadre du programme, telles que la part communale ou intercommunale de la Taxe d'Aménagement, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) par délibération du Conseil Communautaire ou Conseil Municipal, au plus tard avant le dépôt du Permis de Construire du programme objet de la présente convention. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'exonération des taxes pour la part communale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

Délibération n° D202526 - SARTHE HABITAT - convention de Partenariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention jointe en annexe,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil **:**	**POUR : 12**	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**
Présents : 9			

10.PROJET ECOLE

Une réunion s'est déroulée le mardi 15 avril en Mairie avec la présence de Madame GRENEY, nouvelle cheffe de projet Villages d'Avenir afin de présenter la note de programmation.

Prochaine étape, publication d'un appel d'offres qui se terminera en juin prochain pour choisir un maitre d'œuvre.

11.BARRAGE DES ETANGS DE GUIBERT

L'entreprise R.M. SCIAGE est intervenue le 21 février pour procéder à l'écrêtement du moine afin de faire baisser le niveau de l'eau de l'étang. Plusieurs interventions seront nécessaires.

12.QUESTIONS DIVERSES

Nouveau site internet
La première version du site internet est en cours de finalisation. Reste quelques détails à régler avant la mise en ligne officielle.

8 mai
Rappel du programme :
9h30 : Aide pour mise en place
10h45 : Rassemblement et départ place Maxime Boisseau
11h00 : Dépôt de gerbe au monument aux morts
11h15 : Vin d'honneur au parc des Buis

Marché aux fleurs
Vendredi 9 mai :
- Livraison des fleurs vers 10h00
- Distribution entre 17h00 et 19h30

Sentinelles des forêts
D'ici le mois de juin, nous devons nommer un ou plusieurs bénévoles pour alerter en cas de problème en forêt (seulement un signalement, pas d'intervention).

Journée du 21 juin
Sonorisation de la journée (caisses à savon) 1 344 € + sono/concert Fête de la musique 3 190 €. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la sécurité civile 61.

FIN DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2025

Délibérations n° D202518 à D202526

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

Le secrétaire de séance,
Grégory HUGUET

Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairieneufchatel72.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2025

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Objet de la délibération	**Décision**
Délibération n°D202518 - Assainissement collectif – fixation des tarifs	Approuvée
Délibération n° D202519 - Banque alimentaire – participation des communes	Approuvée
Délibération n° D202520 - SIVOS – avance de participation de la commune	Approuvée
Délibération n° D202521 - Associations – demandes de subvention 2025	Approuvée
Délibération n° D202522 - Salle polyvalente – modifications des tarifs	Approuvée
Délibération n° D202523 - Demande d'acquisition de la parcelle ZD39	Approuvée
Délibération n° D202524 - Demande d'acquisition des conteneurs isothermes	Approuvée
Délibération n° D202525 - SARTHE HABITAT - demande exonération taxes	Approuvée
Délibération n° D202526 - SARTHE HABITAT - convention de partenariat	Approuvée

A Neufchâtel-en-Saosnois, le 12 mai 2025